

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2023

PRESENTS :

Pascal PONCET, Emmanuelle BARLERIN, Jean-Paul ROYER, Dominique VIETTI (Excusée par le Maire en début de séance pour son retard, est arrivée en séance à 20h45. Elle n'a pas participé au vote des délibérations 2023-77, 2023-78, 2023-79, 2023-80 et a participé au vote de la délibération 2023-81), Michel COMPAGNAT, Colette MELON, Michaël DAUSSY, Dominique SCIANDRONE, Céline VALLAS, Antoine CHAMOURET, Solange PERRIER, Clément MOISSONNIER, Cyril EPINAT.

ABSENTE EXCUSEE : Nathalie OSSEDAT (pouvoir donné à Colette MELON)

ABSENTE : Urielle GONARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Clément MOISSONNIER

Le conseil municipal valide le procès-verbal / compte rendu de la séance du 30 juin 2023 à l'unanimité des membres présents.

1- PERSONNEL COMMUNAL

• **Contrat emploi aidé**

Monsieur le maire explique à l'assemblée municipale, qu'à nouveau, des crédits ont été débloqués permettant ainsi aux collectivités d'avoir recours à des contrats PEC sous réserve de l'éligibilité des candidats et de leur domicile en ZRR. Ces emplois peuvent être aidés jusqu'à 40 %.

Il rappelle que ces mesures ont été mises en place pour venir en aide aux publics en difficultés face à l'emploi.

Le volume horaire pris en charge pour ces contrats peut aller jusqu'à 26 heures par semaine. La rémunération est calculée selon le SMIC en vigueur.

La collectivité a, en contrepartie, une obligation de formation.

Le maire propose que la commune de Saint-Just-en-Chevalet lance un recrutement selon les modalités de ces contrats afin de renforcer l'équipe technique dans ses multiples tâches (entretien espaces verts, entretien des bâtiments communaux et diverses tâches incombant à une commune de 1200 habitants) avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE le maire à signer un contrat de type PEC avec la personne qui répondra aux critères d'éligibilité et de domiciliation exigés pour ces contrats**

Commentaire :

Céline VALLAS évoque le fait que les espaces verts de la commune sont mal entretenus.

Monsieur le maire partage ce point de vue et répond qu'effectivement tous les espaces verts mériteraient d'être traités plus souvent. Il explique cependant que compte tenu de la charge de travail de l'unité technique composée seulement de 4 agents (piscine, station d'épuration, école, etc.), des congés des agents, des arrêts maladie auxquels il a fallu faire face cet été et de la saison particulièrement favorable à la pousse des végétaux, il est compliqué cette année de faire mieux. Il rappelle également la nécessité dans la période de maîtriser les coûts de la masse salariale de la commune.

Il évoque aussi la stricte interdiction d'utiliser des désherbants. (Produits phytosanitaires) obligeant souvent les agents à opérer un traitement manuel long, pénible et fastidieux.

Il souhaite aussi que les administrés qui le peuvent traitent, au cimetière, l'allée devant leur(s) tombe(s) familiale(s), les pieds de leur façade sur rue en long de la voirie ou du trottoir.

Le maire ajoute que le fait de recruter une personne en contrat aidé pourrait être un début de solution, et permettra ainsi d'éviter que cette situation se reproduise l'année prochaine.

Céline VALLAS dit malgré tout regretter cette situation.

• Avis de vacance de poste

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale qu'un adjoint technique territorial a donné sa démission pour l'emploi qu'il occupe au sein des services techniques de la commune à compter du 04 septembre prochain.

S'agissant d'un emploi permanent, une vacance de poste et une offre d'emploi ont été publiées sur le site « Emploi Territorial ».

Monsieur le maire explique que face à l'urgence du recrutement en raison de la masse de travail incombant à l'unité technique et aux difficultés rencontrées lors du dernier recrutement (peu de candidatures), il paraît opportun d'ouvrir le poste aux contractuels.

Oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le principe de l'ouverture des candidatures au poste d'adjoint technique territorial aux contractuels.**

Commentaire

L'agent qui quitte l'unité technique est Monsieur Stéphane Marjolet. Il rejoint une structure privée.

2- CONVENTION REMOcRA (SDIS-COMMUNE)

Monsieur le maire rappelle que la défense extérieure contre l'incendie a pour vocation d'assurer en permanence l'alimentation en eau nécessaire aux sapeurs-pompiers en cas d'incendie.

Le SDIS de la Loire, au regard de ses missions de lutte contre l'incendie, doit en temps réel, être en mesure de connaître précisément l'implantation, les caractéristiques hydrauliques et l'état de disponibilité des différents Points d'Eau Incendie (PEI) mis à sa disposition sur la commune.

Dans ce contexte, le SDIS administre à des fins opérationnelles, une application informatique dénommée REMOcRA, recensant l'ensemble des PEI publics et privés du département de la Loire, et permettant des échanges d'informations entre les différents acteurs de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Une convention doit être établie afin de définir l'encadrement juridique relatif aux modalités d'accès de la commune de Saint-Just-en-Chevalet, le maire propose que la commune de Saint-Just-en-Chevalet conventionne avec le SDIS de la Loire pour l'utilisation de l'application REMOcRA pour une durée fixée à cinq ans.

Oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE le maire à signer la convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire à compter du 1^{ER} août 2023.**

3- ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de la Direction Départementale des Territoires - service Eau et Environnement – pôle Eau.

Au vu des observations consignées dans ce courrier : « **une étude diagnostic doit être lancée sans délai** » la dernière étant ancienne, Monsieur le maire propose de lancer une consultation pour effectuer cette étude diagnostic sur la base d'une consultation de bureaux d'études compétents, sur la base d'un cahier des charges à bâtir et de solliciter les partenaires financiers susceptibles d'aider la commune sur cette dépense incontournable (Agence de l'Eau, Département).

Oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE le maire à lancer une consultation pour une étude diagnostic du système d'assainissement de la commune sur la base d'un cahier des charges à bâtir,**
- **AUTORISE le maire à solliciter les partenaires financiers Agence de l'Eau et Département, susceptibles d'octroyer une subvention sur la base de la proposition qui sera faite par le bureau retenu pour l'étude diagnostic à l'issue d'une consultation à lancer sur la base d'un cahier des charges à bâtir.**

4- APPROBATION RPQS EAU 2022

Monsieur le Maire et Michel COMPAGNAT présentent à l'assemblée municipale une synthèse du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable établie par le Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde.

Ils évoquent notamment le bilan fourni par l'ARS qui indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité : 100 % des analyses bactériologiques et 100 % dans analyses physico-chimiques sont conformes aux normes de potabilité en vigueur.

La recette issue de la vente d'eau aux usagers s'élève à 2.388.516 € (2.667 213,00 € en 2021).

Le nombre d'abonnés desservis s'élève à 6 729 (6 899 en 2021), soit 11 165 habitants (11 193 en 2021).

Certaines communes ont dû, en effet, quitter le syndicat pour rejoindre leur communauté d'agglomération qui a la compétence de l'eau.

Nota : le prix du service est de 2.74 € TTC/m³ et est fixé à 2.89 € TTC/m³ à partir du 1^{er} janvier 2023 soit une progression de 5.5%.

Oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE à l'unanimité le rapport ci-dessus mentionné**

5- CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il y a eu des retraits de dossier de candidature suite à la publicité faite dans la presse dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la gestion du camping, du Snack, du minigolf et des tennis.

Une personne ayant retiré le dossier est déjà venue sur place effectuer une visite du site, celle-ci étant obligatoire pour candidater. (Une attestation de visite lui a d'ailleurs été remise par le maire)

Il rappelle la large publicité faite notamment sur plusieurs sites spécialisés. Il rappelle que les candidatures et offres doivent être remises pour mi-septembre.

6- PISCINE MUNICIPALE

- **Réhabilitation lourde**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il y a eu de nombreux retraits de dossier concernant la consultation de maîtrise d'œuvre mise en ligne pour la réhabilitation lourde de la piscine.

Le maire indique que notamment une publicité au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) a été faite, l'annonce paraît ainsi au niveau national.

Il rappelle que les candidatures/offres sont à remettre avant la fin-septembre.

Les offres seront par la suite remises à l'assistant à maîtrise d'ouvrage ALTEREA afin qu'il puisse les étudier avant de présenter un rapport d'analyse des candidatures et des offres à la commune en séance de conseil municipal.

- **Saison 2023** :

Emmanuelle BARLERIN fait le point sur le personnel de surveillance du bassin. Elle indique qu'une personne titulaire du BNSSA s'est manifestée, celle-ci a donc été recrutée par LOIRE PROFESSION SPORT (qui accompagne la commune pour le recrutement) pour assurer la surveillance de la piscine au mois d'août en plus d'un BNSSA déjà présent pour les mois de juillet/août.

Elle ajoute qu'un jeune a été recruté par la commune, il a les mêmes compétences qu'un BNSSA mais ne peut pas être recruté par LOIRE PEOFESSION SPORT, comme c'est le cas habituellement, puisqu'il n'est pas majeur.

Elle précise que cette année le recrutement des maîtres-nageurs et/ou BNNSA a été fructueux malgré la pénurie nationale.

Emmanuelle BARLERIN informe l'assemblée qu'à ce jour on constate une baisse de fréquentation et donc de recette due aux conditions climatiques peu favorables cette année.

7- EHPAD

Le maire informe l'assemblée qu'un petit projet d'aménagement extérieur est en cours à l'EHPAD.

A la demande des familles, des résidents, du personnel, l'arrière de l'établissement va être rendu plus accessible et plus agréable.

Une petite rampe d'accès va être construite afin de permettre le passage des petits engins (tondeuse, mini-pelle etc.) et garantir un bon accès pour l'entretien des espaces.

L'accès aux résidents à la zone arrière sera facilité, les cheminements traités, de petits aménagements seront réalisés

Le maire rappelle que l'EHPAD est un établissement inauguré en 2014 qui n'a pas eu de soucis techniques, qu'aucune garantie (décennale, etc.) n'a eu à être actionnée.

Il explique qu'il convient néanmoins de faire ce qui économiquement est possible pour améliorer encore le confort des résidents, des familles, du personnel, d'où ce projet.

8- CHANTIER D'ECLAIRAGE PUBLIC, D'ENFOUISSEMENT ET DE RENFORCEMENT DES RESEAUX AU QUARTIER DU MONTEILLARD

Monsieur le maire rappelle que le chantier qui concerne la quasi-totalité du quartier a débuté depuis trois mois et que, dans ce cadre, des stériles miniers ont été récemment retirés sur une petite zone du chantier d'enfouissement et de renforcement du réseau rue des Bois Noirs. Il précise qu'il s'agissait des deniers stériles miniers connus sur la commune, que ce chantier était l'occasion de traiter définitivement le sujet.

Le maire informe également que l'installation de nouveaux mats d'éclairage va débuter en septembre, un mat double sera installé vers la mairie et plusieurs simples dans rue du breuil afin que la population puisse avoir un aperçu de ce nouvel équipement urbain.

Le maire précise que les nouveaux mâts d'éclairage seront équipés d'un éclairage LED très peu énergivore. Il indique qu'une programmation pluriannuelle d'investissement devra être prévue afin de pouvoir remplacer, au fil des années, l'éclairage public dans sa globalité l'actuel étant obsolète, les lampes inadaptées et devenues introuvables. Il reprecise la durée globale du chantier : 1 AN

9- PROPOSITION D'ACHAT D'UNE ŒUVRE D'ART

La mairie a été informée par un courrier du conseil départemental et via les conseillers départementaux du canton qu'une prise en charge à hauteur de 50% des œuvres d'art était possible invitant la commune à soutenir les artistes locaux.

Monsieur le maire explique avoir reçu ce-jour un artiste de la commune qui, ayant connaissance de ce dispositif, a proposé que la commune achète une de ses œuvres (en bénéficiant de ce soutien du département).

Céline VALLAS intervient en expliquant qu'il serait plus équitable de pouvoir recenser les artistes locaux afin d'utiliser cette aide départementale au mieux, et ainsi laisser l'opportunité à tous les artistes de la commune de présenter une œuvre.

Après en avoir débattu, le conseil décide d'organiser prochainement un concours permettant aux différents artistes locaux de proposer une œuvre pouvant être placée à l'extérieure, résistante dans le temps, dans les limites d'une enveloppe à définir.

QUESTIONS DIVERSES

- **Ecole publique**

Monsieur le maire informe qu'un courrier de l'académie a été reçu en mairie informant du maintien de la 5^{ème} classe de l'école publique obtenue l'an dernier et ce pour l'année scolaire à venir 2023-2024.

Il explique que les arguments développés par les différents acteurs du sujet ont convaincu et indique avoir adressé, en retour, un courrier de remerciement.

- **Projet séances cinématographiques « Sténopé aquatique »**

Monsieur le maire rappelle le projet de séances cinématographiques grand public, porté par l'association « Le Sténopé aquatique », à la salle rue de Thiers. Il rappelle aussi la réunion qui a eu lieu entre les personnes de Cremeaux qui portent ce projet au sein de l'association ci-dessus évoquée, Clara SICARD et la municipalité.

Il informe que le café associatif a pour projet de faire 6 à 10 projections dans l'année, qu'une réponse positive leur sera rendue très prochainement, le conseil étant favorable au projet.

- **Installation borne recharge pour 2 voitures électriques**

Monsieur le maire informe que le l'installation débutera au mois d'octobre et que l'équipe technique sera en charge de l'aménagement de l'espace autour de cette borne électrique.

- **Invitation à la fête médiévale**

Monsieur le maire fait part de l'invitation à la fête médiévale organisée par l'association « Notre Dame du Château » le 15 août autour de la Chapelle.

- **Centenaire Madame PERRET Mathilde le 20/08/2023**

Monsieur le maire fait part de l'organisation, par la municipalité, d'un temps convivial pour célébrer les cent ans de Mathilde PERRET le 20 août prochain en mairie (salle rouge). Seront présents autour de Mme PERRET, la famille, les aidants de Mme PERRET, l'équipe municipale.

- **Visite du collège « le Breuil » par le Président du Conseil Départemental**

Monsieur le maire informe de la visite du collège le Breuil par Monsieur le Président du Département, Georges ZIEGLER accompagné de Madame la Vice-Présidente chargée de l'Education et des Collèges, Clotilde ROBIN et de Monsieur le Conseiller départemental délégué chargé de la coordination des travaux dans les collèges, Jordan DA SILVA le vendredi 15 septembre 2023.

- **Sénatoriales**

Monsieur le maire informe que la salle ERA sera mise à disposition des candidats aux élections sénatoriales qui en ont fait ou en feront la demande afin qu'ils puissent convier à leurs réunions les grands électeurs du secteur.

- **Projet d'autoconsommation collective**

Monsieur le maire informe que d'ici à la fin de l'année les communes devront désigner un secteur pour le développement d'outils de production en énergies renouvelables.

Le projet d'autoconsommation collective (photovoltaïque) porté par la communauté de communes dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) rentrerait dans ce cadre et permettrait ainsi de répondre aux exigences.

Une première réunion aura très prochainement lieu à La Tuilière avec les personnes intéressées pour évoquer d'ores et déjà ce projet d'autoconsommation collective. A ce stade, chaque commune de la CCPU propose à un agriculteur d'être intégré dans un tout premier groupe de réflexions.

Le 27 septembre, salle ERA à St-Just-en-Chevalet, une réunion est organisée dans le but de rassembler les potentiels acteurs industriels ou agriculteurs qui possèdent des bâtiments avec des couvertures adaptées.

- **Seb's road**

Dominique VIETTI rappelle l'arrivée d'un groupe de cyclistes qui parcourt 700 kms à vélo afin de récolter des fonds pour l'association Lorette FUGAIN en hommage à leur ami décédé dernièrement de la leucémie.

Ils arriveront sur la commune samedi 29 juillet en début d'après-midi. Ils seront hébergés une nuit dans la salle de sports avec à leur disposition les douches et sanitaires. Ils repartiront le dimanche matin. Ils seront accompagnés sur une partie de leur trajet par les cyclos de Saint-Just et d'autres St Jurauds. Le maire et quelques élus seront présents.

- **Salle des sports**

Dominique SCIANDRONE signale qu'à la salle de sport de petites réparations sont à envisager pour éviter des désordres plus importants. Monsieur le maire répond que l'unité technique a un planning déjà bien rempli mais que ces divers travaux d'entretien seront réalisés rapidement. Jean-Paul Royer va se rendre sur place.

- **Fête patronale - bal des classes en 3**

Clément Moissonnier demande si le courrier de demande de gratuité de l'équipement ERA signé par les quatre associations qui organisent la fête est arrivé au secrétariat. Monsieur le maire répond que ce courrier n'est à ce-jour pas parvenu en mairie.

Cyril Epinat évoque le bal porté par les classes en 3 et trouve anormal que le maire lui ait adressé un SMS par lequel il s'interrogeait de ne pas voir apparaître la commune comme soutien sur les affiches alors que MOIS-Construction et le département qui apportent un soutien financier apparaissent (Cyril Epinat, conseiller municipal fait aussi partie des classes en 3).

Le maire répond en rappelant la gratuité exceptionnelle de la salle pour ce bal des classes en 3 puisqu'il s'inscrit dans le cadre de la fête. Il rappelle la mise à disposition gratuite de tous les équipements communaux pour la fête (Stade, Gymnase, Salle des fêtes, etc.).

Revenant sur les classes en 3 il rappelle aussi l'apéritif offert par la commune.

Le maire trouve que soit on cite tous les aidants soit on ne cite personne.

En marge le maire souligne les 16 000 euros présents sur les comptes de l'ex-comité des fêtes puis indique que ce type de sujet n'a pas assez de consistance pour être traité en conseil municipal, qu'il ne souhaite plus en débattre.

Cyril Epinat reste sur sa position et n'est pas convaincu par les arguments.

La séance est levée à 22h10